

180

8-9. 1809.

à S. E. le Duc d'Angoulême
Ministre de l'Intérieur par interim

M. G.

Je m'empresse de répondre à la lettre du 22. 8. que V. E.
m'a fait l'honneur de m'adresser et qui contient
des observations sur la mine du 15. 7. relative
à deux articles de mes Comptes approuvés par V. E. Et
où j'avais eu voir excusé de 36. l. par un préjudice
seroient mon premier Compte (3. Juin 1807).
J'ai ^{appris} que l'article Traitement des personnes attachées à
l'École étoit séparé de celui Traitement des Domestiques
que dans les Comptes subséquents j'ai réunis en un seul
et ^{que} précèdent par cette dernière forme, jettant les yeux sur un
Total de 174. l. j'il aurai pris p. le total général tant
des personnes de l'École que des Domestiques. il y a eu de
ma part semblable inadvertance p. le compte de l'École de
1808. Et primitivement ^{une} excusé à mon avantage de 9-17
l. ^{en quel} qui a été redressé à la vérification. il ne subsiste donc
effectivement aucune erreur à mes Comptes approuvés par V. E.
Je la supplie maintenant de faire examiner celui que
j'ai eu l'honneur de lui adresser le 9. ^{et} ~~et~~ ^{et} qui
est relatif au transport des Statues deorghes de
Rome à l'Institut par ~~continuation~~ ^{depuis le départ}
de M. Paris.

J. M. G.

180 bis

1807. ~~Decembre~~ Gage de l'homme

8⁶ attaché à la maison — 9-17
9⁶ — — — 9-17
4⁶ — — — 9-17

Domestiques

8⁶ — — — 17-50
9⁶ — — — 56
6² — — —

203-01

Le compte parait

Crédit: 2.000.000 du 27-50

Domestiques — 17⁴
201-51

1808 Janvier Gage de l'homme attaché à la maison 9-17

per — — — 9-17
Mou — — — 9-17

Domestiques

8⁶ — — — 63
9⁶ — — — 54-50
Mou — — — 54-00

199-01

Le compte parait

1⁶ — — — 27-51
2⁶ — — — 180-67

208-18

199-01

il y a rest 9-17

1. 1. 9
5